

États-Unis pendant la période de temps où le système de la parité des prix en était au stade expérimental.

● (1750)

Si les députés d'en face s'étaient donné la peine d'étudier la situation agricole de l'Europe, ils y auraient vu des ressemblances avec l'expérience américaine. Les Européens, pour diverses raisons dont le fait qu'une couche importante de leur population a été menacée de famine au cours de la Seconde Guerre mondiale, ont décidé, après la guerre, de créer un système d'établissement des prix agricoles conçu pour que les consommateurs ne dépendent plus jamais des importations provenant d'outre-Atlantique ou de l'autre côté de la frontière soviétique. Ils ont voulu pouvoir subvenir à leurs besoins. C'est le but qu'ils se sont fixé et qu'ils ont atteint. Ils y sont parvenus à bon compte, si l'on compare avec le système de subventions en vigueur aux États-Unis. En effet, les Américains viennent de s'engager pour quatre autres années dans des subventions qui s'élèveront annuellement à 35 ou 36 milliards de dollars. Les sommes colossales que le gouvernement américain consacre à l'agriculture coûtent, à mon avis, bien plus cher aux contribuables américains que ce que le régime européen coûte à ceux des pays d'Europe, et le régime américain va sans doute acculer les habitants des États-Unis beaucoup plus rapidement à la faillite que ne le fera l'autre régime, pour les Européens. La différence réside essentiellement dans le fait qu'en Europe, les consommateurs paient leur nourriture un peu plus cher, mais l'excédent profite directement aux agriculteurs. Voilà ce que souhaitait pour les Canadiens mon collègue, le député de Yorkton—Melville (M. Nystrom), en proposant son projet de loi. La mesure tend à rembourser aux agriculteurs la presque totalité de leurs frais de production, dans le cas des denrées vendues au Canada même.

Malgré toutes les belles paroles de certains des députés conservateurs qui se sont prononcés cet après-midi sur cette motion, ce genre de chose existe au pays à l'heure actuelle. En vertu du régime de double prix qui existe actuellement pour le blé, le prix du blé de consommation intérieure est de 7 \$ le boisseau, ce qui se rapproche du prix de revient. Ce régime ne cause pas un tort indu à l'économie, mais il n'apporte pas grand chose non plus. Cependant, il ne s'applique qu'au blé de consommation intérieure destiné à l'alimentation humaine et ne va pas tout à fait aussi loin que le projet de loi qu'a présenté mon collègue de Yorkton—Melville, qui le verrait s'appliquer au blé, à l'avoine et à l'orge consommés par le bétail et autrement destinés à la production d'animaux et de volaille.

Quiconque connaît l'agriculture comprendra que l'accroissement du coût des aliments du bétail ne poserait aucun problème dans le cas des productions où un régime de gestion de l'offre est en vigueur, comme c'est le cas pour les poulets à griller, les dindons, les oeufs et les produits laitiers. En effet, le coût accru serait tout simplement incorporé au prix du produit, ce qui se traduirait évidemment par des hausses de prix à la consommation. Cependant, notre collectivité rurale et notre base agricole seraient avantageusement raffermissées.

Ce qui bouleverse les agriculteurs, selon moi, c'est d'entendre des discours comme ceux qu'ont prononcés certains députés aujourd'hui en reprenant tous les vieux lieux communs sur l'impossibilité de contrôler les excédents et sur la nécessité d'un régime de marché qui corresponde aux forces du marché

Prix paritaires des produits agricoles—Loi

plutôt qu'aux coûts de production. La plupart des agriculteurs commencent à se demander pourquoi ils sont les seuls à devoir se soumettre à ce genre de régime. Ils constatent que très peu d'autres producteurs y sont assujettis. Ils évaluent le coût des biens qu'ils achètent en termes d'échange. Mes voisins me disaient que, lorsqu'ils ont acheté leur dernière voiture neuve, en 1977, ils ont dépensé 2 000 boisseaux de blé de première catégorie, pour une automobile qui coûtait environ 6 000 \$. Il s'agissait d'une grosse Chevrolet équipée de toutes les options possibles. Or, à l'heure actuelle, lorsqu'ils veulent acheter la même automobile, ils s'aperçoivent qu'elle leur coûtera au moins 18 000 \$, soit environ 8 000 boisseaux de blé de première catégorie.

Certains de mes vis-à-vis ont parlé de l'évolution technologique et de ses avantages, notamment une baisse des coûts. Je suis bien placé, puisque je suis à la fois agriculteur et député, et je sais qu'on assiste à une énorme évolution technologique dans l'industrie automobile depuis 1977, alors qu'une Chevrolet neuve coûtait environ 2 000 boisseaux de blé. Or, je n'ignore pas que cette évolution n'a pas entraîné une baisse des prix. Il en coûte maintenant 8 000 boisseaux de blé pour acheter la même voiture, et les constructeurs n'ont même pas modifié grandement les modèles. Comme vous le savez, monsieur le Président, il n'y a pratiquement aucun changement, et pourtant le prix a presque quadruplé en boisseaux de blé.

Je sais que les agriculteurs sont fort efficaces. Cependant, les techniques de production n'ont également pas beaucoup changé depuis 1977. Nous avons peut-être adopté un équipement un peu plus gros que ce qu'on utilisait en général en 1977, mais dans la plupart des cas, dans ma région, l'équipement n'a pas subi une évolution technologique majeure. Nous utilisons déjà des tracteurs à quatre roues motrices et nous nous servons des mêmes machines de binage et semeuses. Par contre, le coût d'un certain nombre de choses que nous utilisons dans le cadre des nouvelles techniques de production de céréales a augmenté de façon marquée durant ce temps. Le prix des engrais a plus que doublé depuis lors. En fait, si on remonte à 1977, je suis persuadé qu'il a presque triplé. Le prix des produits chimiques a également doublé, triplé ou quadruplé, selon le type, et le coût du carburant a doublé ou triplé. Pourtant, on demande aux agriculteurs d'accepter des prix relativement plus bas, alors qu'ils s'aperçoivent que ce qu'ils achètent sur le marché, qui est censé refléter tous les avantages technologiques de l'industrie en Amérique du Nord, leur coûte quatre ou cinq fois plus que ce qu'ils reçoivent pour leurs produits. Nous comprenons que ces fabricants sont établis sur un marché qui tient compte de leurs coûts de production, et que c'est ce qui explique que leurs prix soient quatre ou cinq fois plus élevés que ce qu'ils étaient en 1977. Ils rentrent dans leurs frais, et ils réalisent un profit, et le député de Yorkton—Melville souhaite mettre en place quelques mécanismes offrant aux agriculteurs les mêmes possibilités pour ce qui est de leurs produits.

[Français]

M. le vice-président: A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des Affaires émanant des députés est maintenant écoulee. Conformément à l'article 36(2) du Règlement, l'ordre retombe au bas de la liste de priorités du *Feuilleton*.